



INTENTION GÉNÉRALE de Février 1899

APPROUVÉ ET BÉNIE PAR NOTRE SAINT-PÈRE LE PAPA.

LE CLERGÉ DES PAROISSES

I



UN Père de l'Eglise a dit : " Les prêtres sont l'ornement de l'Eglise, ses plus solides colonnes, et les portes de l'éternelle cité par lesquelles tous les hommes vont à JÉSUS-CHRIST ; ils sont les portiers qui ont reçu les clefs du royaume des cieux, et les intendants de la maison royale assignant à chacun sa place." Leur dignité étant si sublime, rien d'étonnant que l'Eglise requière dans ses ministres une certaine splendeur de vertu et de science. Elle est belle et immaculée, or ils sont, eux, son ornement, ils tiennent la place de JÉSUS-CHRIST le Pontife éternel dont Saint Paul a dit : " Il convenait que nous eussions un tel pontife, saint, pur, immaculé, séparé des pécheurs et plus élevé que les cieux." (Hebr. 7, 26.)